

Recommandations pour la prise en charge d'un patient avec suspicion de varicelle ou zona à la policlinique de dermatologie

OBJET

Ce document décrit les mesures de prévention et de prise en charge d'un.e patient.e avec suspicion de varicelle ou de zona dans le Service de dermatologie et vénérologie du CHUV.

Des mesures additionnelles devant être prises immédiatement afin de réduire le risque de transmission

DOMAINE D'APPLICATION

Tous patients - adultes ou enfants - présentant une éruption cutanée dans le Service de dermatologie du CHUV.

RESPONSABILITES

Service de dermatologie du CHUV :

- 1) Ambulatoire : personnel d'accueil-admission => médecin
- 2) Hospitalisation : personnel médico-infirmier

Généralités :

Agent infectieux	Virus varicella-zoster
Matériel infectieux	Sécrétions respiratoires, lésions vésiculaires
Source / Réservoir	Homme
Mode de transmission	Par aérosol (fines particules < 5 microns) Par contact direct entre patients Par l'intermédiaire du personnel (mains) Par contact indirect (matériel de soins ou d'examen, instruments, environnement immédiat)
Probabilité de transmission	Très élevée pour la varicelle (> 85%)
Epidémiologie locale	Probabilité qu'un sujet > 10 ans soit immun: 96% Valeur prédictive positive d'une anamnèse positive: 98% Remarque : chez les patients originaires des pays tropicaux, la probabilité qu'un sujet > 10 ans soit immun est inférieure.

Définitions: Varicelle : éruption érythémato-vésiculeuse le plus souvent disséminée : le diagnostic est clinique mais peut être confirmé par la recherche de VZV pas PCR

Zona localisé : éruption érythémato-vésiculeuse au niveau d'un dermatome ou au maximum du dermatome principal accompagné des quelques lésions sur les dermatomes contigus

Zona disséminé : éruption érythémato-vésiculeuse au niveau d'un dermatome, accompagnée de nombreuses vésicules (> 20) à distance du dermatome concerné

Prise en charge AMBULATOIRE :

Dans les 10 minutes suivant leur arrivée aux admissions de la Policlinique de dermatologie, tous les patients présentant un rash doivent être évalués par un médecin.

- En cas de suspicion clinique de varicelle ou de zona disséminé, les précautions suivantes doivent être prises :
 - Remise d'un masque chirurgical au patient.
 - Faire attendre le patient dans un local séparé, sans passage par la salle d'attente.
 - Mise en place de mesures additionnelles aérosol et contact.
 - Au départ du patient, ouvrir la fenêtre du box de consultation **au moins 10 minutes** et désinfecter le matériel qui a été en contact avec le patient.
 - En cas d'exposition de personnel non-immun ou d'autres patients dans la salle d'attente, contacter le Service de médecine préventive hospitalière pour organiser l'enquête d'entourage, qui doit commencer dès la suspicion clinique de varicelle/zona (avant la confirmation éventuelle par PCR).
- En cas de suspicion clinique de zona localisé (un ou 2 dermatomes contigus), les précautions standard suffisent.

Prise en charge en HOSPITALISATION :

Si le patient doit être hospitalisé, il devra être placé en mesures additionnelles aérosol et contact en chambre seule, idéalement en pression négative (se référer pour les modalités de prise en charge sur :

<https://www.hpci.ch/prevention/pathologies-et-microorganismes> (puis cliquez sur Varicelle / Zona ...)

Pour un patient immunodéprimé qui présenterait un zona localisé, des mesures additionnelles aérosol et contact seront mises en place avec un suivi de l'évolution clinique du patient (risque de dissémination).

Exposition du PERSONNEL SOIGNANT :

Le personnel ayant une anamnèse négative pour la varicelle et n'ayant pas été vacciné ne devrait pas s'occuper de patients avec varicelle/zona.

S'il est indispensable qu'une personne non-immune s'occupe d'un patient avec varicelle/zona, elle doit impérativement porter une blouse, des gants et un masque FFP2.

En cas d'exposition du personnel à un patient avec varicelle/zona disséminé, une enquête d'entourage doit être effectuée et la liste des personnes exposées doit être envoyée à la Médecine du personnel (MDP) par mail (medecine.personnel@chuv.ch) avec confirmation téléphonique au 65 193 pour vérification de l'immunité de chaque employé et proposition des mesures prophylactiques le cas échéant.

Exposition des patients en SALLE D'ATTENTE :

Un patient avec varicelle ou zona disséminé ne devrait pas être placé en salle d'attente, en raison du risque de transmission de l'infection à des personnes non-immunes immunocompromises ou des femmes enceintes.

En cas de séjour dans la salle d'attente > 1h avec d'autres patients, une enquête d'entourage doit être effectuée et la liste des personnes exposées envoyées à l'unité HPCI-CHUV par courriel : infirmieres-hpci.chuv@chuv.ch (GSM de fonction 66 278) qui évaluera le risque de transmission et proposera des mesures prophylactiques le cas échéant.

Doc associé (interne V-Doc DAM unité HPCI-CHUV)

[HH_03_IT_00026](#) Mesures de prévention et contrôle de varicelle / zona à l'hôpital